

PROGRAMMATION 2023

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la vitalité économique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

Éléments de calcul

- Marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans)
 - En 2020 : 63,5 % de 18 500 = 11 748 travailleurs, donc 6 752 inactifs (historiquement dans les 10 les moins actifs sur 104)
- Niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus)
 - 36 000 \$ chez les 25-64 ans (11/104), historiquement dans les 10 plus faibles
- Dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans)
 - Croissance prévue de 4,6 % entre 2011 et 2036. Cette croissance est largement inférieure à la moyenne provinciale (17,3 %) et régionale (27,7 %).

À très haut niveau, les actions qui mèneront à l'amélioration de la vitalité économique du territoire sont :

- Stimuler la population inactive de 25 à 64 ans à s'intéresser au marché du travail.
- Stimuler la création de valeur dans les entreprises afin de pouvoir augmenter les revenus des travailleurs.
- Faciliter la migration de la population sur notre territoire.

Livraison des mandats confiés par la MRC

Le CLD s'engage à favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de services pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
 - Maximiser l'impact des employés occupant le poste de conseiller.
 - Collaboration à l'offre de service de la Maison de l'Entrepreneur.

- Mettre en œuvre la Convention « Accès entreprise Québec », notamment :
 - Maintien de l'embauche de deux (2) ressources à temps plein pour bonifier l'offre de service déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises et contribuer au réseau AEQ;
 - Agir, par l'entremise de son conseil d'administration, comme comité avisé au sens de la Convention AEQ;
 - Produire les planifications, redditions de comptes et autres documents requis par le MEI dont le plan d'intervention et d'affectation des ressources;
 - Employer l'aide financière conformément aux modalités de la Convention.
- Agir à titre de délégué de la MRC dans la gestion du FLI et du FLS et être responsable de la mise en œuvre du développement économique local en ce qui a trait au FRR, pour et au nom de la MRC, notamment :
 - Débourser 1 500 000 \$;
 - Débuter la mise en œuvre du plan de boucles de connectivités durables.
- Respecter les politiques d'investissement communes FLI et FLS approuvées par la MRC, notamment :
 - Réviser la politique d'investissement en concordance avec la révision de l'entente du ministère.
- Élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale :
 - Actualiser la démarche de planification stratégique Synergie 17-21.
- Soutenir la promotion et la commercialisation de l'offre touristique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, notamment :
 - Réalisation d'un plan de soutien à la promotion et la commercialisation.
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire.